

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 8	Date de la séance : 12 janvier 2026
Présents :	Date de la convocation : 07 janvier 2026
Votants :	
Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril - SAVOYE Marc - Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande Absents excusés : Secrétaire : Mme PRELE Chrystel	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

Contribution de Deux Fleuves Rhône Habitat aux travaux d'aménagement liés au bail emphytéotique

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place du village, des améliorations ont été apportées au niveau des extérieurs des logements de Deux Fleuves Rhône Habitat. Après échange avec Deux Fleuves Rhône Habitat, il a été convenu qu'il participerait financièrement sur les améliorations apportées à la résidence.

Ci-dessous le détail de la contribution demandée à Deux Fleuves Rhône Habitat :

- Aménagement accès parking via couloir latéral : revêtement stabilisé : 40 m² x 10 € HT = 400 €
 - Aménagement parking devant entrée principale de la résidence : 80 m² x 10 € HT = 800 €
 - Taille, arrachage des haies privatives : 45 m x 8 € HT = 360 €
 - Clôture rigide grillagée : 56 x 75 € HT = 4200 €
 - Lames occultantes : 56 m x 80 € HT = 4500 €
 - Cabanons avec dalle : 4 x 2500 € HT = 10 000 €
- Total HT = 20 260 € HT soit 24 312 € TTC

Suite à la réponse par mail (en annexe) du 14 octobre 2025 de Deux Fleuves Rhône Habitat mentionnant la validation de leur contribution à hauteur de 20 260 € HT soit 24 312 € TTC, il est proposé au conseil municipal d'accepter la contribution de 24 312 € TTC et d'autoriser M.le Maire à signer tout document afférent à cette demande d'attribution.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **d'accepter** la contribution de 24 312 € TTC
- **d'autoriser** M.le Maire à signer tout document afférent à cette demande d'attribution.

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

accusé de réception en préfecture
9-216902585-20260112-202601_03-DE
çu le 23/01/2026

N°2026-02-03

Chrystel Prêle

Sixte Denuelle

